



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Première Commission

5^e séance

Mercredi 5 octobre 2011, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Viinanen (Finlande)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 87 à 106 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : J'appelle une fois de plus toutes les délégations à limiter la durée de leur déclaration à 10 minutes si elles interviennent au nom de leur pays et à 15 minutes si elles le font au nom de plusieurs délégations. Cela nous permettra d'optimiser le temps et les ressources dont nous disposons pendant toute la session. Nous avons une longue liste d'orateurs mais si nous nous tenons tous à nos règles communes nous aplanirons avec le temps toutes les difficultés.

M. Gerasimovich (Bélarus) (*parle en russe*) : Puisque c'est la première fois que la délégation de la République du Bélarus prend la parole à la Première Commission au nom de son pays, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à ces importantes fonctions de Président de la Première Commission.

La déclaration suivante des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) a été adoptée au cours d'une séance officielle des ministres des affaires étrangères des États de l'OTSC le 26 septembre 2011. Les Ministres des affaires étrangères de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération

de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan ont souscrit à cette déclaration.

Qu'il me soit permis de donner lecture du texte de la déclaration des membres de l'OTSC sur les questions de désarmement et de sécurité internationale à l'intention de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Le texte de la déclaration se lit comme suit :

« Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) sont pleinement déterminés à renforcer les mécanismes de désarmement multilatéral, de non-prolifération et de maîtrise des armements. À cet égard, la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies est l'une des instances internationales universelles clefs sur les questions de désarmement et de sécurité internationale.

Nous nous félicitons de l'attention accrue qu'accorde la communauté internationale aux problèmes de sécurité internationale, de désarmement et de non-prolifération et notons avec satisfaction les efforts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

Au nombre des priorités que nous nous sommes données figurent, notamment, la sécurité égale et indivisible de tous les États, condition de nouveaux progrès vers le désarmement nucléaire,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



le renforcement des régimes de non-prolifération, l'appui à la mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans différentes régions du monde, ainsi que la mise en place et la stricte application des garanties de sécurité.

Nous considérons un certain nombre d'autres questions comme tout aussi importantes pour progresser dans les instances internationales pertinentes. Il s'agit des efforts de lutte contre les problèmes et menaces de caractère politico-militaire, terroriste et criminel qui ont fait leur apparition sur l'Internet, y compris la mise au point d'un code de conduite pour ces médias; de l'adoption de mesures efficaces afin de prévenir la création de nouvelles armes de destruction massive et de nouveaux vecteurs en la matière; et de la mise au point de mesures internationales de transparence et de renforcement de la confiance relativement aux activités menées dans l'espace extra-atmosphérique ainsi que de la prévention du déploiement d'armes de tous types dans l'espace.

Nous entendons promouvoir la signature rapide par les États dotés de l'arme nucléaire du protocole sur les garanties de sécurité contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires contre les États parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) deviendra une garantie du nouveau renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. Nous sommes convaincus que le moratoire sur les essais nucléaires qu'observent à titre volontaire les puissances nucléaires mondiales est un pas très important, mais qui n'a en aucun cas vocation à se substituer à un document juridiquement contraignant comme le TICE.

Dans le but de mettre en œuvre la résolution de l'Assemblée générale proclamant le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires (résolution 64/35), les États membres de l'OTSC organisent des activités annuelles destinées à sensibiliser le monde aux terribles conséquences des essais nucléaires et au caractère inadmissible

de toute reprise de ces essais, et appellent les autres États Membres de l'ONU à faire de même.

Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'engager rapidement, dans le cadre de la Conférence du désarmement, les négociations sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, appelé à devenir, avec le TICE, l'une des pierres angulaires du TNP.

Nous sommes convaincus que les accords multilatéraux relatifs au désarmement ne peuvent être négociés que sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et sur la base du principe de consensus.

Nous appelons au renforcement du rôle des instances multilatérales existantes sur le désarmement et la sécurité internationale. C'est seulement au sein de ces instances qu'il est possible de parvenir à des solutions universelles et viables qui soient adaptées aux défis et aux menaces actuels à la sécurité. »

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*): Je voudrais pour commencer m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Nous sommes confiants que la Première Commission, sous votre direction avisée et efficace, mènera à bien ses délibérations.

Afin de m'en tenir aux délais impartis, je prononcerai ici une version plus concise de ma déclaration, dont le texte complet sera distribué sous peu.

La Turquie est partie à tous les principaux instruments internationaux portant sur la non-prolifération et les régimes de contrôle des exportations. Nous souhaitons voir une universalisation de ces mesures, leur mise en œuvre efficace et coordonnée et leur renforcement continu. Nous apportons par conséquent notre plein appui aux efforts entrepris en coordination afin de revitaliser le programme international de désarmement. Nous voudrions également voir l'Organisation des Nations Unies jouer un rôle plus efficace et influent dans ce domaine.

La Turquie partage sans réserve la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires et appelle à travailler à cet objectif dans le cadre créé par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), cadre équilibré reposant sur les trois piliers

complémentaires et synergiques que sont le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La Turquie estime qu'un traitement égal et équilibré de ces trois piliers permettrait de renforcer l'intégrité et la crédibilité du régime du TNP.

Nous sommes heureux de ce que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 ait été en mesure d'adopter, par consensus, un document final complet [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] dans lequel figurent des recommandations de grande portée sur des mesures concrètes visant à progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires. En application des conclusions de la Conférence d'examen de 2010, une conférence sera organisée sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le Comité préparatoire de la Conférence se réunira également de nouveau l'année prochaine. Il est temps maintenant de tenir nos engagements conjoints. À cette fin, la Turquie, aux côtés de neuf pays partageant les mêmes idées, s'est jointe à l'initiative multinationale pour la non-prolifération et le désarmement, qui s'emploie à la mise en œuvre du texte de consensus de la Conférence d'examen de 2010. La Turquie participe également aux travaux du groupe de discussion sur le nucléaire, groupe informel créé sous l'égide du Kazakhstan, qui représente une enceinte de débat franc et ouvert sur les modalités de nouveaux progrès vers le désarmement nucléaire et la non-prolifération.

La Turquie attache une grande importance, et souscrit, à toutes les mesures concrètes dans le sens de la création de zones exemptes d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs effectivement vérifiables, particulièrement au Moyen-Orient. Nous attendons par conséquent avec impatience la tenue en 2012 d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, en application de la décision prise à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010.

Nous attendons également avec impatience le règlement pacifique des problèmes actuels de non-prolifération qui préoccupent l'ensemble de la communauté internationale. À cet égard, nous attachons de l'importance à la dénucléarisation de la péninsule coréenne et appelons la République populaire démocratique de Corée à reprendre immédiatement et sans conditions les pourparlers à six. La Turquie attend de la République populaire

démocratique de Corée qu'elle renonce complètement et irrévocablement à ses activités nucléaires et connexes et revienne dans le giron du TNP en qualité d'État non doté de l'arme nucléaire.

Concernant la Conférence du désarmement, nous appuyons la revitalisation des travaux de la Conférence afin de lui permettre de retrouver son rôle sans équivalent d'instance multilatérale mondiale de négociation sur le désarmement. C'est la raison pour laquelle nous avons cosigné, aux côtés de 40 autres pays partageant les mêmes convictions, une lettre demandant la convocation d'une séance de l'Assemblée générale sur cette question. Nous sommes heureux que l'Assemblée générale ait été en mesure d'aborder la question sous la forme d'une réunion de haut niveau, tenue du 27 au 29 juillet (voir A/65/PV.113). Si les opinions divergent considérablement sur la façon dont il faut revitaliser la Conférence, notre préférence va à un processus de revitalisation organisé dans le cadre même de la Conférence.

Cela dit, d'autres efforts, comme les séances de l'Assemblée générale qui ont eu lieu en septembre 2010 et juillet 2011, pourraient s'avérer utiles afin de relancer la dynamique et de transmettre les fortes attentes de la communauté internationale en ce qui concerne la reprise des travaux de fond de la Conférence.

Nous espérons que les délibérations de la Première Commission contribueront à la revitalisation du mécanisme de désarmement de l'ONU et nous aideront à supprimer les obstacles qui se dressent sur la voie d'un monde plus sûr et plus sécurisé. Je tiens, pour terminer, à vous assurer, Monsieur le Président, que vous pouvez compter sur le plein soutien et l'entière coopération de notre délégation pour mener à bien la présente session.

M. Bodini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à dire que je suis heureux de vous voir présider cette importante Commission, dont je suis sûr que vous mènerez les travaux à bon port.

Nous saluons les pays, comme le Kazakhstan et l'Ukraine, qui ont renoncé à leurs arsenaux nucléaires, et nous félicitons les pays qui, malgré leurs capacités nucléaires, ne poursuivent pas de politique militaire nucléaire. Saint-Marin, comme tant d'autres pays, croit en un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous appuyons fermement l'initiative multinationale pour la non-prolifération et le désarmement, et nous félicitons du projet de résolution sur le désarmement nucléaire élaboré à l'initiative du Japon et intitulé « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires » (A/C.1/66/L.41). Nous sommes en outre fort reconnaissants aux États-Unis d'Amérique et à la Fédération de Russie d'avoir mis en vigueur cette année le nouveau traité START.

Comme on le sait, le risque que certaines matières fissiles nucléaires tombent entre les mains de groupes terroristes est présent, de plus en plus présent. Nous devons redoubler d'efforts pour empêcher un scénario aussi terrible de se produire en renforçant l'échange de renseignements et la coopération entre nos pays.

En outre, nous engageons les pays non dotés de l'arme nucléaire à ne pas se lancer dans la course aux armements nucléaires. Nous espérons que les États possédant des arsenaux nucléaires se chargeront de réduire le nombre de leurs armes meurtrières, aux fins de leur élimination à terme.

Chaque jour, le monde entier se demande pourquoi l'ONU est si lente et inefficace à éliminer la menace des armes nucléaires et des armes de destruction massive. Nous faisons montre de nos bonnes intentions en séance, dans nos discours et les engagements pris, mais une fois sortis de cette salle, notre détermination, semble-t-il, s'évanouit. Si nous voulons éliminer le risque d'une catastrophe nucléaire, nous devons, avec nos capitales respectives, maintenir et renforcer les engagements que nous prenons aujourd'hui.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais également me joindre aux précédents orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau, de votre accession à la présidence de cet organe, où nous vous assurons de notre plein appui et de notre entière coopération.

Les armes qui causent des souffrances inutiles et des dommages inacceptables n'ont pas leur place dans le contexte de sécurité internationale actuel. Nous avons à l'égard des citoyens du monde entier la responsabilité de trouver des moyens efficaces d'œuvrer ensemble à l'élimination de ces menaces existentielles à la sécurité de notre monde et des sociétés dans lesquelles nous vivons. Nous ne pouvons pas continuer à tolérer que le règlement de ces importantes questions soit retardé indéfiniment par des

impasses et des problèmes de procédure. Notre crédibilité est en jeu.

Quarante ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous vivons toujours dans un monde doté d'armes nucléaires. La Conférence d'examen du TNP qui s'est tenue l'année dernière a abouti à des résultats concrets, en l'occurrence le Plan d'action qui a été adopté. Cependant, seule sa mise en œuvre nous permettra de passer d'un succès diplomatique à des résultats réels. Dans ce contexte, nous nous félicitons de ce que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité aient décidé de se réunir régulièrement en vue d'honorer leurs obligations découlant du Plan d'action du TNP. Nous attendons avec intérêt que les États dotés d'armes nucléaires prennent des mesures concrètes et audacieuses à cette fin.

Un élément important du Plan d'action du TNP est la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui doit se tenir en 2012. Plus de la moitié des pays du monde ont volontairement décidé de faire partie de ces zones, ce qui prouve tout simplement que le renforcement de la sécurité ne passe pas par le stockage d'une catégorie d'armes destructrices qui ne seront probablement jamais utilisées de nouveau. La Norvège mettra tout en œuvre pour que la Conférence sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient devienne une réalité.

Nous devons tous jouer notre rôle pour mettre en œuvre et renforcer davantage les obligations de non-prolifération, en appliquant notamment le régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son protocole additionnel. L'AIEA doit être dotée de tous les moyens nécessaires pour mener à bien sa tâche cruciale de non-prolifération.

À maintes reprises, la Norvège a exprimé ses vives préoccupations face aux défis qui subsistent en matière de prolifération, par exemple en Iran, en Syrie et en République populaire démocratique de Corée. Une solution politique à tous ces problèmes permettrait de renforcer sensiblement le régime de non-prolifération.

La Norvège appuie pleinement le Plan d'action adopté l'année dernière au Sommet sur la sécurité nucléaire et attend avec intérêt la concrétisation de nos engagements l'année prochaine à Séoul. Nous devons sécuriser toutes les matières nucléaires. Nous devons poursuivre nos efforts visant à mettre en place des arrangements de coopération pour produire du

combustible nucléaire destiné à des réacteurs civils et réduire l'utilisation d'uranium hautement enrichi dans les réacteurs nucléaires utilisés à des fins de recherche civile. Toutes ces mesures sont réalisables et permettront de renforcer notre sécurité à tous.

Nous devons également nous assurer que nos systèmes de vérification sont assez solides pour que l'intégrité des processus de non-prolifération et de désarmement soit fiable, sur la base des principes de vérifiabilité, d'irréversibilité et de transparence. Depuis des années, la Norvège et le Royaume-Uni coopèrent au niveau d'experts pour identifier les problèmes techniques et de procédure liés à un régime de vérification du désarmement nucléaire qui pourrait être mis en place dans l'avenir.

Je me réjouis de ce que le Royaume-Uni, en partenariat avec la Norvège, organise au début de décembre à Londres un atelier sur l'examen des enseignements tirés jusqu'à présent de cette initiative Royaume-Uni-Norvège. Cet atelier aura pour objectif de démontrer que la collaboration entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires en matière de vérification de désarmement nucléaire est à la fois possible et nécessaire.

La Convention sur les mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions prouvent qu'il est possible de négocier des instruments multilatéraux de désarmement qui ont un effet humanitaire immédiat sur le terrain et renforcent la protection des civils. Cela est possible quand les groupements traditionnels partagent les mêmes buts, quand nos travaux se fondent sur les faits et les réalités sur le terrain et quand les représentants des États reconnaissent, prennent en considération et exploitent l'expertise et la compétence incontestées des organisations humanitaires.

Il est inacceptable que les instances du désarmement et les instruments existants du droit international humanitaire soient utilisés à mauvais escient, en portant atteinte à la protection des civils ou en essayant de redonner une légitimité à des armes interdites par la majorité des États du fait de leurs effets néfastes avérés sur les humains. C'est ce que les États risquent exactement de faire dans le contexte des négociations en cours sur les armes à sous-munitions menées dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme

frappant sans discrimination (CCAC). Je tiens à être très clair à ce sujet : la Norvège n'acceptera pas des résultats émanant de la CCAC qui vont à l'encontre de nos obligations au titre de la Convention sur les armes à sous-munitions et n'ont aucune valeur humanitaire ajoutée.

À notre avis, l'approche suivie par le Président du Groupe d'experts gouvernementaux ne nous a nullement rapprochés d'une issue acceptable. C'est pourquoi, lors de la dernière réunion du Groupe en août, l'Autriche, le Mexique et la Norvège ont présenté un projet de protocole de substitution, qui a suscité beaucoup d'intérêt chez de nombreuses délégations. Nous sommes prêts à mener d'autres discussions sur notre proposition avec tous les États et autres partenaires. Toutefois, le Groupe a conclu qu'il n'y avait pas de consensus sur ce sujet. Conformément au mandat de la Conférence d'examen, le moment est peut-être venu de déclarer que le Groupe a achevé ses travaux.

Chaque jour, 2 000 personnes sont tuées du fait de la violence armée. La prolifération irresponsable d'armes classiques continue d'alimenter les conflits et de contribuer à une catastrophe humanitaire permanente. Le coût humain et les conséquences à long terme sur le développement découlant de cette situation sont inacceptables. Par conséquent, il est urgent et indispensable que nous abordions les travaux en cours relatifs à un traité sur le commerce des armes avec l'objectif clair de changer véritablement les choses pour les civils. Notre riposte multilatérale face aux conséquences humanitaires inacceptables des armes doit se baser sur le principe que la maîtrise des armements et le désarmement sont aussi des mesures essentielles sur le plan humanitaire.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler que 2011 est également une année d'importance critique pour la Convention sur les armes biologiques. La prochaine Conférence d'examen doit faire fond sur l'élan positif acquis il y a cinq ans et examiner les moyens de renforcer davantage la mise en œuvre de la Convention au niveau national. L'un de ces moyens serait d'améliorer davantage les mesures de renforcement de la confiance. L'établissement de rapports nationaux doit être considéré comme obligatoire, non pas comme facultatif. Il faut déployer des efforts supplémentaires dans le domaine de la sécurité et de la sûreté biologiques. La Norvège apprécie le rôle d'appui joué par l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et espère que son mandat sera renforcé. La

Conférence d'examen devrait également faciliter une coopération internationale plus étroite sur l'utilisation de la science et des technologies biologiques à des fins pacifiques.

La Norvège souscrit pleinement à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et nous souhaiterions que des mesures encore plus ambitieuses soient prises dans le sens du désarmement nucléaire. Depuis longtemps, des appels ont été lancés à la tenue de négociations sur une convention juridiquement contraignante, conformément aux dispositions de l'article VI du TNP.

La Norvège reconnaît la nécessité et l'obligation de négocier un tel instrument, de bonne foi et conformément à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en 1996. Toutefois, la Norvège a mis en question la proposition, faite par de nombreux États, tendant à ce que la négociation de cet instrument soit menée à la Conférence du désarmement. Nous ne pensons pas qu'il serait judicieux de laisser une question aussi importante à une instance qui n'a pu produire aucun résultat substantiel pendant une décennie et demie, dont les membres ne peuvent même pas se mettre d'accord sur un programme de travail et qui n'est composée que d'un tiers des États Membres de l'ONU.

Une autre option serait d'envisager des moyens de faire appel à l'Assemblée générale afin de pouvoir avancer. La Norvège se joint à d'autres États Membres pour demander qu'une résolution soit adoptée à la session de la Première Commission cette année, qui nous permettrait de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement. Il est grand temps de fixer à la Conférence du désarmement une date limite définitive et de choisir une autre option de préférence à une nouvelle année d'inaction.

Pour terminer, un multilatéralisme efficace en matière de désarmement et de non-prolifération est plus nécessaire que jamais. Les États Membres de l'ONU sont tenus de veiller à ce que nos institutions multilatérales soient dotées de ressources nécessaires pour produire les résultats attendus d'elles. C'est la réalité à laquelle nous devons faire face en Première Commission.

M^{me} Ledesma Hernández (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation cubaine, je vous félicite, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la tête de la Commission.

Nous appuyons pleinement la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ces dernières années, nous avons vu s'aggraver les conséquences de la grave crise économique et financière que connaît le monde. Néanmoins, les dépenses militaires mondiales ne cessent de croître. Ces 10 dernières années, elles ont augmenté de 49 %, atteignant le chiffre astronomique de 1 500 milliards de dollars.

Cette situation est tout simplement injustifiable et inacceptable, notamment du fait qu'un seul pays est responsable de plus de la moitié du total des dépenses militaires mondiales et que 10 % seulement des fonds consacrés aujourd'hui à l'industrie de la guerre suffiraient à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement – lutter contre la pauvreté extrême dont souffrent 1,4 milliard d'êtres humains, nourrir les plus d'un milliard de personnes qui ont faim et prévenir la mort de 11 millions d'enfants qui meurent chaque année de faim et de maladies évitables. C'est pourquoi Cuba propose à nouveau que la moitié au moins des dépenses militaires actuelles soit consacrée aux besoins de développement économique et social au moyen d'un fonds géré par l'ONU.

Au cours de l'année écoulée, dans de nombreuses parties du monde, les places publiques ont été le théâtre de manifestations et de toutes sortes de demandes – certaines authentiques, d'autres mises en scène par les médias. Il est alarmant de constater comment certains gouvernements ignorent les demandes de leurs citoyens et déforment le concept de démocratie et leur responsabilité à garantir les droits fondamentaux consacrés par les instruments internationaux. Il est également choquant de voir comment, sous prétexte de protéger les civils, l'OTAN commet un génocide en Libye, violant les mesures de maîtrise des armements et utilisant des armes sophistiquées extrêmement meurtrières.

La première résolution de l'Assemblée générale [résolution 1 (I)], adoptée le 24 janvier 1946, appelait à « éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives ». [*résolution 1 (I), par. 5 c*)]

Malheureusement, 65 ans plus tard, le désarmement nucléaire est toujours une question non réglée qui garde toute son urgence. La paix et la sécurité internationales sont toujours menacées par l'existence

de plus de 23 000 ogives nucléaires, dont la moitié peut être utilisée immédiatement. Il suffirait d'utiliser une infime partie de cet arsenal pour provoquer un hiver nucléaire, et la fin de la race humaine.

Il est inacceptable que la soi-disant dissuasion nucléaire reste la base de doctrines militaires prescrivant la possession et l'utilisation d'arsenaux nucléaires. La seule façon de garantir que les États n'utilisent pas leurs armes nucléaires, c'est de les éliminer et de les interdire complètement. Cette interdiction devrait porter également sur les armes classiques sophistiquées létales. Ces deux types d'armes devraient faire l'objet d'un contrôle international rigoureux.

La manipulation à des fins politiques de la non-prolifération doit cesser. Elle est fondée sur une politique de deux poids deux mesures et sur les intérêts politiques de quelques privilégiés qui continuent d'améliorer leurs armes nucléaires, tout en essayant de violer le droit inaliénable des pays du Sud à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'entrée en vigueur de l'accord entre les grandes puissances nucléaires – le nouveau traité START – visant à réduire leurs armes nucléaires stratégiques offensives est un pas positif mais insuffisant.

Les puissances nucléaires n'ont pas respecté leur engagement pris au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de négocier un traité international en vue d'éliminer les armes nucléaires. Des mesures concrètes doivent être prises pour éliminer complètement les armes nucléaires d'une manière contraignante, non discriminatoire, transparente, vérifiable et irréversible.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est une contribution importante et nécessaire aux efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous sommes favorables à la création immédiate d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Le Mouvement des pays non alignés a fait une proposition qui mérite d'être examinée; elle comporte un plan d'action appelant à fixer des échéances pour la réduction progressive des armes nucléaires jusqu'à leur élimination et interdiction complètes d'ici à 2025 au plus tard. À l'occasion du cinquantième anniversaire du Mouvement des pays non alignés, une déclaration sur l'élimination complète des armes nucléaires a été adoptée qui réaffirme que le désarmement nucléaire est la première priorité du Mouvement dans le domaine du

désarmement et déclare sa ferme volonté d'œuvrer à la convocation d'une conférence internationale de haut niveau qui sera chargée de recenser les voies et moyens d'éliminer les armes nucléaires le plus rapidement possible.

Au sein du mécanisme de désarmement, la Conférence du désarmement joue un rôle crucial, car elle est la seule instance multilatérale de négociation des traités sur le désarmement. Si la Conférence n'existait pas, il faudrait la créer de toute urgence. Nous regrettons que depuis plus de 10 ans, la Conférence n'ait pas été en mesure d'accomplir un travail de fond.

D'aucuns soutiennent que les causes tiennent à ses méthodes de travail et à son règlement intérieur. Ce n'est pas l'avis de Cuba. Ce qui se passe à la Conférence ne constitue pas une exception au sein du mécanisme de désarmement. Ce n'est pas par hasard que la Commission du désarmement a clos ses travaux cette année, pour la douzième année consécutive, sans adopter de recommandations de fond. En outre, chaque année, la Première Commission adopte des dizaines de résolutions qui ne sont tout simplement pas mises en œuvre.

Cuba appuie les efforts visant à utiliser au mieux le mécanisme de désarmement des Nations Unies, dont la Conférence du désarmement, mais croit également que la paralysie qui bloque actuellement le mécanisme de désarmement tient d'abord et avant tout à l'absence de volonté politique de la part de certains États de faire de véritables progrès, en particulier sur la question du désarmement.

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a créé le mécanisme du système des Nations Unies pour le désarmement (résolution S-10/2). Au sein de cette structure, chaque organe joue un rôle essentiel. Nous croyons par conséquent que la nature et les fonctions de chaque organe doivent être préservées. Si le mécanisme de désarmement du système des Nations Unies doit être revitalisé, saluons alors la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement, au lieu d'entraver sa tenue.

Nous sommes préoccupés par les insinuations de certaines délégations qui laissent entendre que le moment est venu de mettre de côté la Conférence du désarmement et de se tourner vers d'autres processus de négociations. Cuba s'oppose au remplacement de la Conférence par des arrangements ad hoc improvisés et

sélectifs hors du cadre de l'ONU. L'imposition de ces critères nous ramènerait dangereusement en arrière. La solution ne consiste pas faire fi de la Conférence du désarmement ou à minimiser son importance. Au contraire, aujourd'hui plus que jamais, c'est à nous tous qu'il incombe de la préserver et de la renforcer.

La Conférence du désarmement doit adopter au plus vite un programme global et équilibré qui tienne véritablement compte des priorités en matière de désarmement. La Conférence doit entamer au plus vite des négociations sur une convention interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'utilisation d'armes nucléaires, prescrivant leur destruction et aboutissant à l'élimination complète non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires, conformément à un calendrier clairement défini.

Si les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires sont un pas positif, elles ne suffiraient pas si les mesures conséquentes visant à réaliser le désarmement nucléaire n'étaient pas définies. Comme Cuba l'a préconisé à la fin de sa présidence de la Conférence du désarmement, cet organe est prêt à négocier simultanément un traité qui élimine et interdit les armes nucléaires, un traité qui interdit la course aux armements dans l'espace, un traité qui donne des assurances effectives de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires et un traité qui interdit la production de matières fissiles pour la production d'armes nucléaires ou autres engins nucléaires explosifs.

Cuba rappelle son attachement à l'application rigoureuse de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques. La destruction complète des arsenaux chimiques est la tâche la plus importante de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Cuba réitère que la seule façon de renforcer et d'améliorer la Convention sur les armes biologiques est de négocier et d'adopter un protocole juridiquement contraignant qui élimine les failles qui subsistent dans cet instrument.

Cuba appuie sans réserve et met en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. De même, nous défendons fermement le droit légitime des États de produire, importer et détenir des armes légères et de petit calibre pour répondre à leurs besoins en matière de sécurité et de légitime défense. Dans ce contexte, notre pays a

participé aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes. À cet égard, nous insistons sur la nécessité pour ce processus d'être entrepris d'une manière équilibrée, transparente, inclusive et consensuelle.

La question du transfert des armes classiques est complexe et a d'importantes implications politiques, économiques, juridiques et de sécurité pour tous les États, et est donc incompatible avec des formules préconçues, discriminatoires ou sélectives, ou avec des décisions hâtives ou forcées. Un tel instrument devra contenir des normes générales pour que tous les pays puissent réaliser, de manière organisée, les opérations d'importation, d'exportation et de transfert des armes classiques sans que cela porte atteinte à leurs intérêts de sécurité nationale. Les propositions relatives aux éléments d'un futur traité doivent consister en objectifs réalisables et acceptables par tous, qui ne nous détournent pas de l'objectif du renforcement des mécanismes de prévention du commerce illicite des armes et de lutte contre de telles activités. Les points de vue de tous les États doivent être dûment pris en compte dans le cadre de ce processus.

Pour terminer, je voudrais vous réitérer, Monsieur le Président, le plein appui de la délégation cubaine dans le cadre de la réalisation des tâches qui vous ont été confiées, et aux fins du succès des travaux de cette Commission.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette importante Commission, d'autant que, je le note, vous venez d'un pays qui a apporté une importante contribution dans le domaine du désarmement. Nous voudrions également féliciter les autres membres de la Commission et vous souhaiter à tous plein succès dans vos travaux. Je souhaite aussi remercier le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Sergio Duarte, de la déclaration détaillée qu'il a faite à la séance d'ouverture de la Commission. Par ailleurs, nous remercions le secrétariat de la Première Commission du bon fonctionnement du mécanisme multilatéral et de la coopération internationale dans le domaine du désarmement, dans l'optique du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Le Soudan s'associe aux déclarations faites respectivement par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et le

représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour débattre du désarmement et de la sécurité internationale à un moment où le monde connaît une série de changements régionaux et internationaux étroitement liés aux questions de désarmement. Cela confirme que la seule façon de garantir la sécurité internationale est l'action multilatérale, dans le cadre d'une lutte résolue contre le risque d'une prolifération des armes nucléaires et des armes de destruction massive et ce qui serait une nouvelle déstabilisation de l'équilibre actuel des pouvoirs. Il faut également cesser d'appliquer aux États non dotés de ces armes un traitement différent fondé sur le sentiment de supériorité des États puissants dotés d'arsenaux nucléaires. Il est malheureux de constater que des échecs répétés ont été enregistrés au sein du mécanisme de désarmement de l'ONU ces dernières années, tandis que plusieurs grandes puissances continuent de mettre au point des technologies nucléaires, chimiques et biologiques, de rivaliser en la matière et de procéder à des essais, sous le prétexte d'une dissuasion active et du renforcement de leur sécurité nationale, en dépit de tous les traités, instruments et protocoles qui interdisent de telles pratiques. La majorité des Membres de l'Organisation estime, par conséquent, que l'examen des questions relatives au désarmement pêche par la sélectivité et un manque d'équité qui ne font que renforcer les doutes sur l'efficacité et la mise en œuvre de ces instruments. La force de ces instruments, en effet, ne tient pas seulement à l'augmentation du nombre d'États qui en sont parties mais aussi à leur mise en œuvre intégrale par les États, sur un pied d'égalité.

Nous nous félicitons de l'adoption par la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à sa cinquante-troisième session ordinaire, de deux résolutions relatives à la capacité nucléaire israélienne et à l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient. Nous réaffirmons également l'importance de la tenue de la Conférence du désarmement, l'instance délibérante chargée des affaires de désarmement et des problèmes complexes qui y sont associés. Nous saluons également les efforts qui ont permis d'aboutir à l'adoption du programme de travail de la Conférence du désarmement en mai 2009. À cet égard, je tiens à remercier l'Algérie des efforts de conciliation qu'elle a déployés sans relâche afin de parvenir à une décision

unanime sur le programme de travail de la Conférence en vue de son adoption.

Nous espérons également que la prochaine session de la Conférence sera l'occasion d'aborder les questions de désarmement dans le contexte de la crise financière mondiale actuelle et de son incidence sur les pays en développement, afin que soient réduites les dépenses militaires que les États consacrent à l'armement et que la réalisation des dispositions de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) relatives aux problèmes humanitaires les plus urgents, comme la pauvreté, les catastrophes naturelles et le développement durable, ait enfin rang de priorité.

Comme l'a indiqué le Haut-Représentant du Secrétaire général dans son exposé à la Commission, il est communément admis que la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier correspond à une nécessité absolue. Nous insistons sur ce point car nous estimons que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est le moyen le plus rapide de renforcer le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires et, par là, de consolider les fondements de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international. La sécurité, comme les membres le savent, est un tout indivisible. Il est vrai que de nombreux pays ont déjà signé des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires ou sont devenus parties à ces traités et qu'à l'heure actuelle, les pays signataires de tels accords couvrent la moitié de la surface de la terre. Néanmoins, dans de nombreux points chauds de par le monde, la création de zones exemptes d'armes nucléaires est une nécessité, en particulier au Moyen-Orient, région dans laquelle il aurait déjà été possible de le faire n'était le refus affiché d'Israël de placer son programme nucléaire sous le régime des garanties généralisées de l'AIEA, qui constitue, évidemment, une menace réelle à la sécurité et à la stabilité, non seulement dans cette zone de tensions mais aussi dans le monde entier.

Je saisis cette occasion pour appeler tous les États Membres à signer le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, ou Traité de Pelindaba, afin que ce traité puisse être mis en œuvre et devenir universel.

Le Soudan participe activement aux efforts mondiaux de désarmement. Nous avons été parmi les premiers à adhérer à un grand nombre d'accords et d'instruments internationaux pertinents tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et

avons pris la tête des efforts concernant le Traité de Pelindaba, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, auquel nous avons adhéré après avoir participé à l'atelier organisé à Vienne sur les objectifs de l'Organisation et les méthodes de travail de ses centres à travers le monde. Khartoum, notre capitale, a également accueilli la première conférence des organes nationaux africains chargés de mettre en œuvre la Convention sur les armes chimiques, et au cours de laquelle ont été formulées des recommandations extrêmement importantes, dont la principale vise à faire de l'Afrique une zone exempte d'armes chimiques. L'accent a également été mis sur la nécessité d'une limitation des activités des pays dans ce domaine aux seules utilisations pacifiques. Par ailleurs, le Soudan a contribué activement à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et a participé à tous les ateliers régionaux organisés en Jordanie, au Caire, à Nairobi, à Addis-Abeba, en Algérie, ainsi qu'aux conférences consacrées à cette question tenues ici, à New York.

Dans le domaine du désarmement, le Soudan a fait de la question des armes légères et de petit calibre l'une de ses priorités. Mon pays, à l'instar de nombreux autres pays dans le monde, souffre de ce problème parce qu'il est souvent lié à des dimensions économiques, que compliquent encore des phénomènes naturels catastrophiques comme les changements climatiques, la sécheresse et la désertification, qui amplifient la concurrence que se livrent les populations autour des ressources en eau et des pâturages. En conséquence, l'acquisition d'armes est désormais, chez certains groupes, une pratique bien ancrée et un moyen de manifester sa force. Cette situation rend le contrôle et l'élimination de ces armes extrêmement difficiles. Le Soudan est plus que tout autre conscient du danger que représente ce phénomène et de la nécessité absolue d'y mettre fin. C'est pourquoi nous sommes présents dans toutes les instances régionales et internationales compétentes, auxquelles nous prenons une part active. Nous avons également pris des mesures à l'échelle nationale, par l'intermédiaire de notre bureau national de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, car nous sommes convaincus qu'il existe une corrélation entre la prolifération de ces types d'armes et la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et le trafic de drogues.

Dans ce domaine, le Soudan a pris la tête des efforts multilatéraux déployés dans le cadre de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Communauté des États sahélo-sahariens. Il déploie en outre des efforts bilatéraux avec les pays voisins pour redéfinir le tracé des frontières, resserrer les points de contrôle et renforcer les contrôles douaniers. Je saisis, à cet égard, l'occasion de ce passage en revue de nos efforts pour affirmer également que la lutte contre la prolifération de ces types d'armes doit être menée au premier chef par les États qui les fabriquent, et pas seulement par les pays touchés par ce phénomène. Nous insistons également sur le fait que les pays fabricants de ces armes ne doivent pas les exporter vers les acteurs ou groupes non étatiques au risque, sinon, de les voir tomber entre les mains de groupes et d'individus échappant à tout contrôle. Il convient ici de souligner la nécessité de fournir toutes les formes d'appui, et en particulier un appui technique, aux pays touchés par ce phénomène, conformément aux dispositions de la partie II du Programme d'action relatif aux armes légères mis en œuvre par les Nations Unies.

M. Benmehidi (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter, à vous et à votre pays la Finlande, mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission, et de vous assurer, ainsi que les autres membres du Bureau, de l'appui et de la coopération de la délégation algérienne.

L'Algérie s'associe pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés ainsi qu'à la déclaration faite par la Représentante permanente du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique.

L'Algérie réitère à cette occasion son engagement en faveur de l'entreprise multilatérale de désarmement général et complet. C'est à ce titre qu'elle a relevé que l'année 2011 a constitué le prolongement de l'année 2010 en maintenant une dynamique positive. Ce contexte favorable offre des opportunités à saisir par la communauté internationale en vue de réaliser des avancées et des progrès tangibles dans ce domaine vital pour l'humanité. L'Algérie, qui est partie aux principaux traités relatifs aux armes de destruction massive, tient à rappeler que le but ultime de ces instruments internationaux est de bannir à jamais cette catégorie d'armes, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques.

L'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires passe inéluctablement par le désarmement nucléaire, comme l'envisage précisément l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Dans cette perspective, les États parties au TNP doivent s'atteler, chacun selon ses responsabilités, à la mise en œuvre du plan d'action adopté par consensus lors de la huitième Conférence d'examen du TNP en mai 2010. Selon les termes mêmes du TNP, les États dotés de l'arme nucléaire ont des obligations particulières à respecter. Il convient de rappeler à cet égard l'avis consultatif de 1996 par lequel la Cour internationale de Justice a réaffirmé l'obligation constante de ces États d'œuvrer à la réduction puis à l'élimination de leurs arsenaux nucléaires, ainsi que le caractère illicite du recours ou de la menace de recours à ces armes.

L'Algérie fait partie de cette large majorité d'États qui a choisi de mettre l'atome au service exclusif des applications civiles, y compris en matière de recherche/développement, conformément à l'article IV du TNP. Il est indéniable que devant les exigences du développement économique et les progrès technologiques continus, le droit légitime à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le cadre du régime de non-prolifération prend aujourd'hui une dimension toute particulière. En effet, le nucléaire se présente pour beaucoup de pays comme un choix stratégique incontournable pour leurs besoins et leur sécurité énergétiques.

L'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité de Pelindaba portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique représente une contribution essentielle de l'Afrique au renforcement du régime de non-prolifération et à la paix mondiale, ainsi qu'à la sécurité régionale et internationale. L'Algérie, qui a été parmi les tout premiers pays à signer et ratifier ce traité, appelle notamment les États dotés de l'arme nucléaire qui ne l'ont pas encore fait à procéder à la signature et à la ratification des annexes pertinentes de ce traité.

L'exemple du Traité de Pelindaba nous amène à évoquer la demande de la communauté internationale s'agissant de l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient. C'est pourquoi l'Algérie a considéré comme un pas positif l'accord conclu dans le cadre du plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010 pour la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Il y a lieu,

cependant, d'exprimer nos préoccupations devant le retard pris dans la désignation du facilitateur et du pays hôte de la Conférence qui devrait se tenir en 2012 sur l'établissement de cette zone. L'Algérie appelle par conséquent le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les trois coauteurs à l'origine de la résolution de 1995 à prendre les mesures nécessaires, en consultation avec les pays de la région, pour l'organisation de cette conférence.

L'Algérie demeure engagée en faveur de la relance effective des travaux de la Conférence du désarmement en vue d'en rétablir la vocation de cadre multilatéral unique de négociation en matière de désarmement. C'est dans ce souci que l'Algérie a salué l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de tenir des réunions de haut niveau sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement, en septembre 2010 et juillet 2011. Ma délégation persiste à croire que la décision CD/1864, adoptée en mai 2009 par consensus et sous la présidence algérienne, demeure encore valide en vue de l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré. Cette décision est le résultat d'un compromis qui s'inscrit dans une logique évolutive.

Sur le fond, l'Algérie estime qu'aucune autre instance des Nations Unies ne saurait se substituer à la Conférence du désarmement ou la dessaisir de ses prérogatives, ou bien légitimer la dissociation d'un des thèmes fondamentaux relevant de son mandat. En plus d'être lourd de conséquences, cela remettrait en cause la globalité et l'équilibre à maintenir entre les thèmes centraux et complémentaires à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Le commerce et les transferts illicites des armes légères continuent, eux aussi, de menacer la paix et la stabilité dans de nombreux pays, notamment en tant que sources d'approvisionnement des groupes terroristes et de la criminalité organisée, et ils représentent, dès lors, une préoccupation permanente pour ma délégation. À cet égard, nous réitérons notre attachement à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté en 2001. Cet important instrument a incontestablement contribué à une prise de conscience réelle des conséquences humanitaires et sécuritaires néfastes de ce fléau. C'est à ce titre que l'Algérie s'est engagée dans la mise en œuvre de ce programme d'action des Nations Unies; des représentants algériens ont participé activement à la réunion d'experts gouvernementaux à

composition non limitée sur ce programme d'action, qui s'est tenue à New York en mai 2011, en faisant état de l'expérience algérienne et des relations de coopération de l'Algérie avec ses pays voisins du Sahel dans ce domaine.

S'agissant de l'initiative pour un traité sur le commerce des armes, l'Algérie a dès le début apporté son appui à ce processus, convaincue qu'un instrument international conclu sous l'égide de l'ONU et tendant à établir des normes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes, contribuerait au renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde. Les discussions menées dans le cadre de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue à New York en juillet dernier, ont permis de dégager certains éléments susceptibles d'être retenus dans ledit projet de traité. Il ne fait point de doute que la Conférence des Nations Unies aboutira en 2012 à l'adoption de ce nouvel instrument international qui viendra renforcer l'architecture institutionnelle dans le domaine du désarmement.

Plus globalement, en cas de persistance des situations de blocage dans certaines composantes de la machinerie onusienne du désarmement, notamment l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, l'absence de recommandations de la Commission du désarmement, le manque d'universalité pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, il s'avérera opportun de procéder à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, serait, de par son autorité politique, sa composante universelle et les mandats que lui confère la Charte, le cadre approprié susceptible de faire converger les différentes initiatives et d'engager une réflexion globale pour dégager un nouveau consensus sur les priorités du désarmement et la vocation des différents mécanismes de la machinerie du désarmement.

Au plan régional, l'Algérie a fait de son engagement en faveur de la paix et de la sécurité une donnée permanente de sa politique étrangère et un principe cardinal autour duquel s'articule son action sur la scène internationale. C'est à ce titre qu'elle apporte son appui et sa contribution aux actions tendant à promouvoir et à privilégier le dialogue et la concertation au niveau de ses aires d'appartenance, et notamment en Méditerranée. C'est dans ce but que la délégation algérienne propose annuellement à

l'appréciation de la Première Commission un projet de résolution portant sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée. Ma délégation compte cette année encore sur l'appui de tous les coauteurs traditionnels ainsi que sur l'ensemble des États Membres pour apporter leur soutien à ce projet de texte. //

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer vous féliciter, Monsieur, de votre élection à la présidence de la Première Commission et vous faire part de notre confiance dans la qualité du travail que vous et les autres membres du Bureau réalisez. Vous avez notre plein appui.

Ma délégation voudrait également s'associer aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des pays africains et de la Coalition pour un nouvel agenda.

Notre séance d'aujourd'hui présente une occasion opportune de faire le bilan de nos accomplissements et d'identifier les tâches qui nous attendent. Nous sommes à la croisée des chemins, puisque l'année qui vient sera marquée par un certain nombre d'événements importants dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

Le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 a suscité un grand optimisme et déclenché une dynamique encourageante. La ratification du nouveau Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs a été un premier pas dans la bonne direction vers un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, la réussite de nos efforts dans le domaine du désarmement nucléaire, qui reste la première priorité de l'Égypte, repose sur la mise en œuvre pleine et entière des actions de suivi, notamment du plan d'action adopté par la Conférence d'examen du TNP en 2010, afin d'avancer sur la voie ambitieuse du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération dans le monde entier.

Cela préparerait le terrain à d'autres actions dans ce sens, notamment la ratification et la mise en œuvre pleines et entières du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), la poursuite des négociations, à la Conférence du désarmement (CD), sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles et la constitution de stocks à usage militaire, ainsi que l'ouverture de négociations sur un projet de traité

d'interdiction des armes nucléaires, prôné depuis longtemps par le Mouvement des pays non alignés, dont l'Égypte assure actuellement la présidence. En outre, cela mettrait en place des garanties de sécurité négatives universelles, inconditionnelles et juridiquement contraignantes, jusqu'à ce que nous atteignons notre objectif : l'élimination totale et complète des armes nucléaires.

Cette approche globale, basée sur les connexions intégrées qui découleraient de la pleine mise en œuvre du plan d'action de 2010, notamment l'universalité du Traité, nécessiterait que les cinq États dotés de l'arme nucléaire déploient des efforts allant bien au-delà de la réunion générale de suivi organisée à Paris en juillet, dont la déclaration finale reflétait les résultats limités. Elle nécessiterait que les États dotés de l'arme nucléaire mettent pleinement en œuvre leurs obligations aux termes du plan d'action de 2010, notamment les recommandations 5 à 22, et présentent des rapports transparents et uniformes, basés sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs facilement mesurables pour évaluer les progrès de la mise en œuvre.

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements figurant dans le plan d'action adopté par la Conférence d'examen du TNP en 2010, le Secrétaire général a été chargé d'organiser en 2012 une conférence régionale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Les États de la région ont pour la première fois accepté d'étendre le champ de la zone aux autres armes de destruction massive, afin de surmonter les affirmations infondées par lesquelles Israël justifie ses capacités nucléaires ambiguës, en arguant de la menace régionale potentielle que représentent les autres types d'armes de destruction massive. Entre-temps, les États arabes ont veillé à ce que la partie IV du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 [voir [NPT/Conf.2010/50](#) (Vol. I)] souligne la nécessité d'accomplir des progrès parallèles sur les deux volets que constituent les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive.

Malgré les consultations intensives menées par les États arabes en vue de la pleine mise en œuvre de la recommandation 4, au moyen de contacts avec le Secrétaire général et les trois États dépositaires, aucun résultat concret n'a été obtenu jusqu'ici. L'Égypte réaffirme donc qu'il est important de nommer rapidement un facilitateur réputé et réunissant le

consensus, et de déterminer un pays hôte, afin de permettre le lancement aussi rapide que possible des préparatifs de la conférence.

À cet égard, l'Égypte apprécie les efforts déployés par l'Union européenne pour organiser à Bruxelles un séminaire au titre de la partie IV, alinéa e) du paragraphe 7 du document final (Vol. I), et apprécie qu'Israël et l'Iran aient pris part à ces délibérations. Bien que son champ d'action ait porté sur les mesures de confiance plus que sur la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, laquelle reste le cadre de référence pour la conférence de 2012, le séminaire a ouvert la voie à de francs débats sur toutes les questions qui entourent la création de la zone.

Si d'aucuns ont prétendu que le Printemps arabe allait détourner l'attention des États arabes du thème du désarmement, je voudrais souligner que la tendance à la démocratie qui domine actuellement notre région a renforcé l'intérêt et la volonté de créer cette zone et de voir Israël ratifier le TNP, en qualité d'État non doté de l'arme nucléaire, ainsi que soumettre ses installations nucléaires à toutes les garanties de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA). Cela permettrait en retour d'assurer que le reste des pays de la région s'abstiendra de développer ou d'acquérir des armes nucléaires et garantirait, une fois le TICE ratifié, leur accession aux conventions sur les armes chimiques et biologiques.

Les pays arabes ont fait un pas supplémentaire en prenant l'initiative de ne pas présenter, à la Conférence générale de l'AIEA cette année, un projet de résolution sur les capacités nucléaires d'Israël. Cette décision visait à créer une atmosphère positive afin de faciliter l'obtention des résultats souhaités à la conférence de 2012. C'est pourquoi les pays arabes exigent que toutes les parties concernées s'en tiennent à la lettre et à l'esprit du plan d'action s'agissant de cette importante question, et s'engagent à obtenir sa mise en œuvre pleine et rapide.

L'Égypte a présenté deux projets de résolution sur cette question à la session en cours de la Première Commission. Le premier, publié sous la cote [A/C.1/66/L.1](#), est intitulé « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient », et le second, publié sous la cote [A/C.1/66/L.2](#), est intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient ». Je voudrais souligner que ce dernier n'a pas pour objet d'aliéner ou de singulariser un quelconque pays de la région, pas plus

que la recommandation 4 du document final de la Conférence d'examen du TNP en 2010 n'essaie d'imposer une décision de fond ou procédurale sur un État quelconque de la région. Ces résolutions visent à apporter une contribution notable à la sécurité de la région et du monde – objectif qui mérite plus que jamais l'appui de tous les États Membres. Nous espérons être témoins, pendant la session en cours, d'un appui croissant à ces projets de résolution, ce qui correspondrait à la volonté internationale d'éliminer la menace des armes nucléaires au Moyen-Orient.

Depuis la conclusion de la précédente session de la Première Commission, l'ONU a joué son rôle dans la quête d'un moyen de faire avancer l'agenda du désarmement multilatéral comme, récemment, à la 113^e séance plénière de l'Assemblée générale à sa session précédente, après la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général le 24 septembre 2010 pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement. Ce débat avait selon nous clairement montré que l'absence de volonté politique pour parvenir à un résultat équilibré, qui reflète les intérêts de tous les pays, reste le principal obstacle sur la route de la Conférence du désarmement à Genève et de la Commission du désarmement à New York, et que le règlement intérieur n'est pas en cause.

Cette conclusion n'est pas une surprise puisqu'une solution ne peut que passer par la résolution de toutes les questions à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, par une approche intégrée incluant en tout premier lieu des négociations sur le désarmement nucléaire et les garanties de sécurité négatives, ainsi qu'un possible traité sur les matières fissiles, notamment les stocks à usage militaire.

Si nous saluons les efforts du Secrétaire général pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement, toutes ces initiatives doivent viser à renforcer les capacités de la Conférence du désarmement à régler efficacement les questions liées au désarmement au sein des cadres substantiels et procéduraux dont elle dispose. Nous sommes donc vivement préoccupés par les appels que lancent certains à contourner la Conférence du désarmement en transférant vers d'autres enceintes les négociations sur des thèmes qui sont exclusivement de son ressort. Cela éroderait sensiblement la crédibilité de la Conférence du désarmement, même si l'enceinte de négociation choisie était l'Assemblée générale.

Il convient de rappeler le fait historique que la règle du consensus, qui régit la Conférence du désarmement, n'a été ni proposée ni invoquée par les pays non alignés. Bien plutôt, elle a été utilisée par d'autres membres qui veulent prendre le contrôle des activités de la Conférence du désarmement. Nous ne devons donc épargner aucun effort pour revitaliser la Conférence du désarmement en faisant preuve d'une volonté politique forte afin de veiller à ce qu'elle reste la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, conformément à ses propres règles.

Depuis la conclusion des travaux de la Première Commission l'année dernière, plusieurs rencontres ont été tenues pour discuter des questions liées à l'ordre du jour relatif au désarmement, à la non-prolifération et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La plus récente a été la réunion de haut niveau sur la sécurité et la sûreté nucléaires, organisée par le Secrétaire général le 22 septembre. C'était également une initiative louable, car elle a jeté la lumière et attiré l'attention sur ces importantes questions techniques, en particulier après l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima. L'Égypte adresse une fois de plus ses sincères condoléances, et exprime sa solidarité et son soutien au peuple et au Gouvernement japonais suite à cet accident. Nous réaffirmons notre volonté de fournir de l'aide à tout pays qui doit affronter pareil défi, car nous sommes tous exposés à ce risque, quel que soit notre niveau de développement. L'AIEA doit venir en aide aux États Membres dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence et de la réponse face aux accidents nucléaires, en renforçant les capacités dans le domaine de la gestion des crises et en favorisant le transfert des technologies permettant de rendre les centrales nucléaires résistantes aux catastrophes naturelles. Tout cela doit se faire dans le cadre plus vaste de l'appui apporté par l'AIEA aux pays qui construisent des réacteurs nucléaires à des fins énergétiques pour répondre à leurs besoins de développement. Il est en outre indispensable que les pays développés et les entreprises s'engagent à effectuer le transfert de technologies.

L'année prochaine sera particulièrement importante dans le domaine des armes classiques, qui viennent naturellement après les armes de destruction massive dans la liste des priorités en matière de désarmement, telles que définies à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre, ont un impact direct

sur les conflits interétatiques et intra-étatiques. L'Afrique notamment est confrontée à ce problème. Tout effort visant à relever ce défi doit prendre en compte les principes pertinents de la Charte, en particulier le droit des États à fabriquer, importer et posséder des armes classiques pour garantir leur légitime défense. Dans ces conditions, l'Égypte participera activement à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui aura lieu en août 2012.

Bien que la responsabilité de mettre pleinement en œuvre le Programme d'action se situe au niveau national, la communauté internationale a également la responsabilité de fournir un appui financier et technique, en particulier aux pays en développement. À cet égard, l'Égypte souligne que l'application sélective des directives du Programme d'action ne ferait que saper les efforts visant à réaliser des progrès à cet égard. Nous tenons également à souligner ici que les principaux producteurs d'armes légères et de petit calibre sont responsables au premier chef de promouvoir, dans leur législation nationale, la réglementation en matière de production, de commerce et de courtage illicite des armes légères et de petit calibre, de façon à empêcher qu'elles ne se retrouvent dans les zones de conflit.

Sachant que le dernier Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes aura lieu en février, puis sera suivi par la Conférence en juillet 2012, l'Égypte continue de croire que la possibilité qu'un traité voie éventuellement le jour dépend des objectifs collectivement convenus et des mécanismes de mise en œuvre pratique qui éviteraient toute utilisation abusive politique du traité, et garantissant ainsi son universalité. L'Égypte souligne que toute étude de la faisabilité d'un éventuel traité sur le commerce des armes est fonction de son champ d'application. Tout traité éventuel doit donc respecter scrupuleusement la lettre et l'esprit de tous les principes de la Charte, y compris le droit légitime des États d'acquérir des armes classiques pour leur légitime défense. Le potentiel du traité réside dans sa capacité à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite, la production et le courtage des armes classiques, ainsi qu'à promouvoir la transparence et la responsabilité en matière de production, d'importation, de transit et d'exportation des armes classiques.

Le programme qui nous attend est redoutable. Il ne doit toutefois pas freiner nos ambitions. Il doit, au contraire, nous inciter encore davantage à déployer tous les efforts possibles pour faire respecter les principes de justice, d'équité et de non-sélectivité. Ces principes sont essentiels afin de susciter la volonté politique nécessaire pour réaliser un programme ambitieux. Je tiens une fois de plus à rassurer la Commission sur le fait que l'Égypte est déjà disposée à appliquer ces principes et à travailler avec tous les membres dans le but de connaître le succès dans les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale.

M^{me} Comfort (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation jamaïcaine, je voudrais vous adresser mes félicitations, Monsieur, pour votre élection au poste de Président de la Première Commission à cette session. Soyez assuré, ainsi que les autres membres du Bureau, de la pleine coopération de ma délégation.

La Jamaïque s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Guyana au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Le désarmement nucléaire général et complet demeure l'une des plus hautes priorités de l'humanité. Tant que ce but ne sera pas atteint, nous ne pouvons pas espérer réaliser le rêve de vivre dans un monde sûr et pacifique. Les armes nucléaires, au lieu d'inspirer un sentiment de sécurité, continueront de contribuer à l'instabilité et de susciter la méfiance.

La non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire sont des objectifs qui se renforcent mutuellement. Les progrès accomplis dans un domaine ne sauraient se faire au détriment des progrès dans l'autre. Même si nous continuons à progresser lentement dans le domaine de la non-prolifération, nos efforts pour atteindre le désarmement nucléaire complet et total demeurent sans cesse entravés. Les négociations menées par la Conférence du désarmement sont au point mort, et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est toujours en suspens.

La Conférence du désarmement demeure l'un des principaux piliers du mécanisme multilatéral de désarmement. Au cours de l'année écoulée, nous avons vu un certain nombre de tentatives pour réaliser des progrès au sein de la Conférence, dont aucune n'a

débouché sur des débats de fond. Comme nous l'avons affirmé par le passé, l'indifférence constante à l'égard du mandat principal de la Conférence du désarmement, en tant que seule instance multilatérale de négociation des traités de désarmement telle qu'elle a été mise en place par la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, n'est désormais plus une option. Nous exhortons les membres de la Conférence à faire montre de la volonté politique nécessaire pour engager des négociations de fond sur une convention sur les armes nucléaires; sur les garanties négatives de sécurité; sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles; et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Il y a moins de deux semaines, les États parties au TICE se sont réunis ici à New York, à la septième Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La non-entrée en vigueur de cet instrument clef demeure une source d'inquiétude pour ma délégation, et un obstacle majeur à nos efforts mondiaux en faveur du désarmement. La Jamaïque rappelle donc les conclusions de la Déclaration finale et les mesures visant à promouvoir l'entrée en vigueur du TICE qui émanent de cette réunion, et continue d'exhorter tous les États de l'annexe 2 à signer et à ratifier le TICE dès que possible. Tant que le Traité n'est pas entré en vigueur, nous exhortons les États à maintenir le moratoire existant et à s'abstenir de procéder à des essais d'armes nucléaires ou à d'autres explosions nucléaires.

En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous continuons à soutenir l'ensemble des trois piliers : le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous appelons tous les États engagés dans le développement de l'énergie nucléaire à se conformer pleinement aux dispositions de vérification, de surveillance et de garantie de l'AIEA. Le respect des dispositions pertinentes de l'AIEA est une nécessité absolue pour préserver l'intégrité du TNP, ainsi que pour prévenir les accidents nucléaires, qui pourraient avoir des effets nocifs sur l'environnement et la santé humaine.

La sûreté et la sécurité nucléaires ont de nouveau été particulièrement mises en relief à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, au Japon, au début de cette année. Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple japonais alors qu'il poursuit le processus de reconstruction. Le

rôle de l'AIEA s'agissant d'améliorer le cadre de sûreté nucléaire est fondamental, et nous promettons d'appuyer l'AIEA dans la poursuite de son travail en vue de renforcer ces règles. Nous saisissons l'occasion pour également appeler tous les États à soutenir l'Agence dans la mise en œuvre du Plan d'action sur la sûreté nucléaire, ce qui a été décidé à la Conférence ministérielle de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, tenue cette année même.

La sûreté et la sécurité nucléaires revêtent une importance primordiale pour la Jamaïque et ses partenaires de la CARICOM, étant donné que nos voies d'eau sont utilisées pour le transport des déchets nucléaires. La mer des Caraïbes est la pierre angulaire de la viabilité et du développement économiques de la région des Caraïbes. Aussi, les conséquences d'un accident d'un navire ou d'une attaque terroriste contre tout cargo transportant de tels déchets seraient-elles gravement préjudiciables aux habitants des Caraïbes et à leurs moyens de subsistance. Cette menace constante à notre existence est totalement inacceptable et nous continuons de demander qu'on trouve une solution de remplacement plus viable.

Une fois encore, la Jamaïque souligne l'importance du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, adopté en 2001, en tant que principal mécanisme multilatéral pour lutter contre le trafic illicite de ces armes et de leurs munitions. Nous attendons avec intérêt la tenue de la Conférence d'examen en 2012 qui permettra de faire le bilan de la mise en œuvre du Programme d'action et de définir de nouvelles méthodes de mise en œuvre.

La Jamaïque participe activement au processus de préparation d'un traité sur le commerce des armes. En effet, nous sommes convaincus qu'un traité juridiquement contraignant établissant les normes internationales les plus élevées pour le transfert des armes classiques, y compris pour les armes légères et de petit calibre ainsi que leurs munitions, permettrait de combler une lacune importante dans les efforts internationaux visant à réduire les niveaux élevés de violence armée que connaissent de nombreux pays dans le monde.

La Conférence diplomatique sur un traité sur le commerce des armes qui doit se tenir en 2012 nous offre l'occasion de corriger les erreurs du passé qui ont contribué à la prolifération des armes légères et de petit

calibre dans beaucoup de communautés et de zones de conflit dans le monde. Un des grands journaux du pays hôte a publié un article intitulé : « Nous réglementons les jouets, pourquoi pas les armes? ». Ce message devrait tous nous guider et susciter un esprit de compromis à l'heure où nous nous efforçons de conclure un traité solide, objectif et juridiquement contraignant sur le commerce des armes.

La Jamaïque a toujours soutenu que la création de zones régionales pacifiques était l'un des éléments de base pour parvenir à la paix et à la stabilité dans le monde. Nous estimons que la création d'une telle zone au Moyen-Orient serait un pas important vers l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans une région où sévissent la violence, le chaos et la mort depuis des décennies. Nous réitérons notre plein appui à la convocation en 2012 d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, comme cela a été convenu dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Nous invitons tous les États de la région et la communauté internationale dans son ensemble à œuvrer assidûment à la réalisation de cet objectif.

Ces dernières années, nous avons observé une dynamique positive dans les efforts mondiaux en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Si des résultats tangibles ne sont pas obtenus dans un certain nombre de domaines clefs, cet élan risque d'être définitivement brisé. Dans un environnement international de plus en plus instable, nous ne pouvons pas nous permettre de relâcher nos efforts tant que nous n'aurons pas réalisé l'objectif d'un monde sûr et sécurisé. La tâche qui nous attend est ardue, mais l'échec n'est pas envisageable.

M. Danon (France) : L'année dernière à la même époque, nous nous félicitons ici de récents succès importants : la conclusion du nouvel accord START entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Sommet sur la sécurité nucléaire, la première session du Comité préparatoire du traité sur le commerce des armes et l'entrée en vigueur de la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions. Toutes les instances concernées par le désarmement et la non-prolifération avaient permis des avancées importantes, à l'exception notable de la Conférence du désarmement.

Comparés à cette période faste, les 12 mois écoulés ont constitué une période de transition, marquée par des efforts de mise en œuvre des engagements pris, en particulier le suivi de la Conférence d'examen du TNP avec une forte implication des États dotés de l'arme nucléaire, et l'entrée en vigueur du nouvel accord START. Mais cette période a également été marquée par de fortes interrogations sur l'avenir – l'avenir de la Conférence du désarmement notamment – et par la multiplication d'initiatives. Celles-ci reflètent l'implication positive de la communauté internationale pour retrouver un élan collectif malgré de nombreuses tensions. Elles ne doivent cependant pas conduire à la dispersion, alors même que la Conférence d'examen du TNP a fixé notre feuille de route collective sur les trois piliers du Traité.

Cette année, en l'absence de session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015, les débats sur le nucléaire ont eu tendance à s'éloigner du plan d'action adopté en mai 2010. On a vu réapparaître – et pas plus tard qu'il y a deux jours ici même à l'ouverture de nos travaux – les appels à une convention globale sur l'élimination des armes nucléaires que les débats de la Conférence d'examen n'avaient pourtant pas retenus, ni d'ailleurs les débats d'aucune autre instance des Nations Unies. Nous voyons aussi que, pour lancer la négociation sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, certains proposent des mécanismes hors de la Conférence du désarmement, alors que le plan d'action du TNP, dans la ligne de toutes les résolutions adoptées en Première Commission, appelle à démarrer cette négociation dans le cadre genevois.

La France souhaite le retour à une plus grande cohérence. Pour sa part, elle réaffirme sans ambiguïté le plein respect des engagements qu'elle a pris dans le cadre du Document final de 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)]. Elle sera prête à présenter son bilan en ce sens, à l'échéance prévue de 2014. De plus, attachée à travailler avec les autres puissances nucléaires qui, comme elle, partagent une responsabilité particulière, elle a organisé à Paris, les 30 juin et 1^{er} juillet derniers, la première rencontre des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité sur le suivi de la Conférence d'examen du TNP. Le succès de celle-ci a souligné l'engagement des Cinq et permis d'amorcer une dynamique positive entre eux. Depuis, les rencontres à cinq ne cessent de se multiplier et nous devrions pouvoir recueillir bientôt les fruits de cette intense activité. Je note par exemple que cette semaine,

les rencontres des Cinq avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est devraient nous permettre de progresser considérablement vers l'établissement d'un protocole au Traité de Bangkok établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

Au-delà, la mise en œuvre du plan d'action de 2010 relève de la responsabilité partagée de tous les États parties, et c'est avec l'implication de tous que nous progresserons collectivement dans la mise en œuvre complète et équilibrée de nos engagements sur les trois piliers.

Les travaux de notre commission doivent nous permettre de nous recentrer, de façon concrète, sur l'essentiel. En premier lieu, nous devons redoubler d'efforts pour contrer le plus grand danger qui guette notre planète aujourd'hui, à savoir la prolifération nucléaire. Je pense notamment aux crises persistantes en Iran et en Corée du Nord et au dossier nucléaire syrien qui a été transféré au Conseil de sécurité. Il faut être clair : la prolifération nucléaire constitue un obstacle au désarmement comme au développement du nucléaire civil. Plus de désarmement reste sans effet pour stopper la prolifération. Le développement continu des programmes nucléaires et balistiques en Iran et en Corée du Nord ces dernières années en apporte la preuve.

À titre national, la France agit dans toutes les enceintes – y compris au sein du Groupe des Huit dont nous assurons la présidence cette année – afin de renforcer le régime de non-prolifération. C'est pour nous une priorité absolue, avec notamment le renforcement des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, la généralisation du Protocole additionnel, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et, bien entendu, l'ouverture de la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Ceci m'amène à la seconde priorité : sortir du blocage de la Conférence du désarmement et lancer la négociation du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. L'arrêt des travaux de la Conférence du désarmement, outre qu'il entraîne de légitimes frustrations que nous partageons, retarde dangereusement les nécessaires progrès du désarmement et contribue à miner la confiance de la communauté internationale dans le multilatéralisme.

Les débats de la Réunion de haut niveau ont confirmé, s'il en était besoin, que l'impasse de la

Conférence du désarmement avait pour origine des antagonismes de nature politique et non des contraintes procédurales. Il faut en prendre acte mais nous devons rappeler à ceux qui pensent tirer avantage du blocage actuel qu'ils vont désormais à contresens de l'histoire.

Certains souhaitent essayer de contourner la Conférence du désarmement. Ceci relève, selon nous, d'une démarche vaine. Exporter les problèmes dans une autre enceinte ne contribuera pas à les résoudre. Il faut au contraire, sans relâche, continuer à travailler l'établissement d'un programme de travail à la Conférence du désarmement qui respecte les priorités établies par la communauté internationale – et d'abord l'établissement des éléments d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles – tout en permettant aux États Membres sans exception de voir leurs intérêts de sécurité protégés par le Règlement intérieur du forum.

En troisième lieu, nous devons faire en sorte que la question nucléaire n'occulte pas les autres négociations multilatérales de désarmement. La mobilisation demeure nécessaire dans tous les domaines : biologique, chimique, conventionnel, prolifération balistique ou espace. Il s'agit non seulement d'améliorer la sécurité internationale, mais aussi d'empêcher que le désarmement nucléaire ne puisse être compensé par une nouvelle course aux armements dans ces domaines.

En ce qui concerne la Convention sur les armes chimiques, à un moment crucial de sa mise en œuvre, je tiens à rappeler l'attachement de la France tant à l'universalisation qu'à la pleine application de la Convention.

S'agissant de la Convention sur les armes biologiques, le principal défi de la Conférence de 2011 sera de renforcer encore, dans le contexte que nous connaissons, la bonne mise en application de cet instrument. Il s'agira aussi d'améliorer la lutte contre les menaces biologiques de toutes natures, notamment celles liées au détournement des progrès scientifiques et techniques à des fins terroristes ou criminelles. Il s'agira enfin de parfaire nos mécanismes de coopération pour améliorer la prévention et la détection des risques de santé publique au niveau mondial.

En ce qui concerne les armes à sous-munitions, la France se félicite du succès de la seconde Conférence des États parties à la Convention d'Oslo, parfaitement organisée par le Gouvernement libanais. Nous nous réjouissons aussi du nombre croissant d'adhésions à la

Convention, dont certaines ont d'ailleurs été annoncées à Beyrouth même.

Concernant la prochaine session de la Conférence sur la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui doit se tenir le mois prochain à Genève, la France souhaite que des progrès substantiels soient encore réalisés sur le texte présenté par le Président du Groupe gouvernemental d'experts. Il s'agit notamment pour nous d'améliorer certaines dispositions relatives à l'impact humanitaire immédiat que devrait avoir, le cas échéant, un futur Protocole VI de la Convention compatible avec et complémentaire de la Convention d'Oslo.

Enfin, nous nous félicitons des progrès des travaux préparatoires à l'adoption d'un Traité sur le commerce des armes. Le mécanisme mis en œuvre par la résolution adoptée en Première Commission il y a deux ans (résolution 64/48) fonctionne, selon nous, de façon exemplaire. Nous agissons activement pour que la conférence de juillet 2012 soit décisive pour l'adoption d'un tel traité. En attendant, nous soutiendrons, dans les jours qui viennent, toute décision ou résolution permettant d'améliorer encore la préparation, en février prochain, des travaux de la future conférence.

Enfin, permettez-moi d'attirer l'attention des membres sur la prolifération balistique, que plusieurs résolutions du Conseil de sécurité qualifient, avec celle des armes de destruction massive, de menace à la paix et à la sécurité internationales. La communauté internationale ne détient pas à ce stade de mandat sur cette question, mais nous savons tous que les programmes iranien et nord-coréen, notamment, progressent. C'est une préoccupation collective qu'il devient urgent de traiter.

Permettez-moi, pour finir, de rappeler qu'un des volets les plus importants dont nous aurons à traiter dans les prochains mois concerne la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Là encore, la Conférence d'examen du TNP a permis une avancée importante. Mais, plus encore, ce qui s'est passé dans de nombreux pays de la zone et de la rive sud de la Méditerranée change positivement les paramètres d'une équation politique particulièrement complexe. Tous les pays de la région ont intérêt à tirer profit de cette opportunité historique.

Nous espérons que des progrès significatifs seront réalisés dans les semaines qui viennent avec, notamment, le choix d'un facilitateur et d'un pays hôte et surtout la tenue en 2012 de la conférence prévue par le document final de 2010 qui devra réunir, dans les meilleures conditions, tous les acteurs concernés. Les attentes sur ce sujet sont fortes et légitimes. Un échec, alors que les conditions semblent favorables, serait lourd de conséquences. En ce sens, nous trouvons particulièrement encourageant que l'Union européenne ait pu, de son côté, organiser en juillet dernier un séminaire académique sur les mesures de confiance avec la participation de l'ensemble des pays de la région.

Telles sont quelques-unes des réflexions dont je tenais à faire part à la Première Commission, ainsi que les actions que la France mène ou compte mener pour contribuer à progresser sur la voie du désarmement, vers un monde plus sûr que nous appelons tous de nos vœux.

M. Sea (Cambodge) (*parle en anglais*) : Je me joins d'emblée aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que sous votre direction avisée, les délibérations de la Commission seront couronnées de succès.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration prononcée par le représentant du Myanmar au nom des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Les progrès réalisés par la communauté internationale dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement ces dernières années sont manifestes, mais ma délégation est d'avis qu'il y a encore des efforts à faire dans ce domaine si nous voulons atteindre notre objectif, à savoir un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Cambodge se félicite de l'entrée en vigueur du nouveau Traité START, signé l'année dernière par les États-Unis et la Fédération de Russie et qui contribue à réduire le risque d'un conflit nucléaire. Malgré ces progrès, l'existence de stocks importants d'armes nucléaires qui font peser une grave menace sur l'humanité, est source de préoccupations.

Consciente du fait que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas encore entré

en vigueur, le Cambodge se joint aux appels de plus en plus nombreux lancés par la communauté internationale et tous les États parties au Traité aux nations qui n'ont toujours pas adhéré au Traité pour qu'elles le fassent aussi vite que possible, car nous avons tous la responsabilité de veiller à ce que notre planète soit sûre pour tous ses habitants.

Le Cambodge est également convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est la pierre angulaire de l'instauration d'un climat propice à la non-prolifération nucléaire. À cet égard, le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, ouvert à la signature à Bangkok en 1995 et entré en vigueur en 1997, reste la base juridique fondamentale de la création d'une zone de paix et de coopération exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Il fait non seulement office d'instrument pour la paix dans notre région, mais il continue également de jouer un rôle central de mesure de confiance effective pour les efforts de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Le Gouvernement royal du Cambodge attache une grande importance à la question des armes classiques, lesquelles continuent de menacer la paix et la stabilité. L'emploi d'armes illégales a indéniablement des effets à long terme sur la vie humaine et entrave les efforts de développement socioéconomique.

État partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, le Cambodge poursuit ses efforts d'élimination des mines antipersonnel et autres débris de guerre et d'engins non explosés laissés par les guerres dans notre pays et qui continuent de tuer et de blesser des innocents et de créer de gros obstacles à la vie quotidienne du peuple cambodgien. Nous sommes très reconnaissants à la communauté internationale pour l'aide fournie aux activités de déminage dans notre pays.

Pour promouvoir la coopération internationale aux activités de déminage et sensibiliser au danger des mines, le Cambodge accueillera le mois prochain à Phnom Penh la onzième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Le Cambodge souligne à nouveau qu'il est important que la Conférence du désarmement poursuive ses travaux afin de faire avancer les

négociations en matière de désarmement. Malgré la déception et le sentiment de frustration liés à l'état d'inertie dans lequel la Conférence se trouve depuis longtemps, nous espérons que, dans l'intérêt de tous les États Membres de l'ONU, il sera possible d'aborder ces débats de manière réaliste afin d'aboutir à un accord permettant à la Conférence de s'acquitter de son mandat.

La mobilisation de ressources suffisantes pour assurer l'efficacité des opérations de maintien de la paix dans les régions en proie à des conflits continue de poser un problème majeur à notre Organisation. Dans les années 90, mon pays a accueilli des soldats de la paix des Nations Unies. Le Gouvernement royal cambodgien est donc pleinement conscient qu'il est important de bénéficier d'une aide matérielle et technique suffisante, aussi bien que de déployer des efforts au niveau national, pour garantir une paix durable.

Grâce à l'application de la politique gagnant-gagnant du Premier Ministre Samdech Hun Sen en 1998, le Cambodge, après avoir été un pays déchiré par la guerre, connaît la paix et un développement durable et peut désormais contribuer sensiblement à la paix et à la sécurité internationales. Au fil des ans, le Cambodge a déployé des centaines de soldats dans différentes opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment la Mission des Nations Unies au Soudan, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad. Aujourd'hui, le Cambodge se prépare à déployer d'autres soldats de la paix dans d'autres pays.

Enfin, il est de la responsabilité de tous les États, par une approche concertée, de coopérer pleinement pour procéder au désarmement nucléaire, contrôler les armes classiques et éliminer totalement les engins non explosés et autres restes de la guerre afin de rendre le monde plus sûr pour tous.

M. Djusupov (Kirghizistan) (*parle en russe*) :
Ma délégation se joint aux précédents orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette commission. Nous espérons que, sous votre direction avisée, nous pourrions accomplir des progrès soutenus en vue d'atteindre nos objectifs communs.

Je voudrais tout d'abord mettre en lumière l'activité de la République kirghize en matière de non-prolifération. Notre pays est attaché à la politique

internationale de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive. Nous sommes convaincus que le renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire et de ses piliers – le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d’interdiction complète des essais nucléaires (TICE) – est la clef du succès en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération car ils garantissent une stabilité et une sécurité stratégiques.

Nous sommes parties au TNP depuis 1994 et au TICE depuis 1996. Notre pays est, depuis 2006, dépositaire du Traité portant création d’une zone exempte d’armes nucléaires en Asie centrale. Depuis 2003, en tant que membre à part entière de l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA), le Kirghizistan coopère efficacement avec cette agence. L’Accord de garanties avec l’AIEA est entré en vigueur en 2004.

En tant que Partie à la Convention sur l’interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et à la Convention sur l’interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l’emploi des armes chimiques et sur leur destruction, nous considérons que ces deux conventions sont des instruments efficaces pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Nous appelons donc à leur universalisation.

Le Kirghizistan applique rigoureusement et intégralement les dispositions de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, visant à empêcher que des technologies et matières nucléaires ne tombent entre les mains d’organisations terroristes. En 2003, nous avons adopté une loi sur le contrôle des exportations, qui a ouvert la voie à la mise en place d’un système national de contrôle des exportations. Parce qu’il est attaché au renforcement des régimes de non-prolifération, le Gouvernement kirghize modifie actuellement la législation nationale pour améliorer le système de contrôle des exportations, pour qu’il soit basé sur les meilleures pratiques adoptées par d’autres États et corresponde à notre engagement à renforcer les régimes internationaux de non-prolifération.

Le Kirghizistan attache une très grande importance aux efforts faits pour atténuer les effets de l’extraction de l’uranium sur l’environnement dus à des activités antérieures, et au processus connexe de production de combustible nucléaire. Je vous rappelle,

Monsieur le Président, que cette question a été abordée aux Conférences des Parties chargées d’examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, en 2005 et en 2010. Le Kirghizistan abrite 36 sites de stockage des résidus d’uranium, dont 31 contiennent des déchets radioactifs, y compris de l’uranium pour 28 d’entre eux. Ils représentent un volume total de 82 millions de mètres cubes.

Je tiens également à souligner que l’article 6 du Traité portant création d’une zone exempte d’armes nucléaires en Asie centrale dispose que chaque partie doit appuyer tout effort visant à restaurer l’environnement dans les territoires contaminés suite à des activités antérieures liées à la mise au point, à la production ou au stockage d’armes nucléaires ou d’autres engins explosifs nucléaires, en particulier des sites de stockage des résidus d’uranium et des sites d’essais nucléaires.

Ces dernières années, la fréquence des phénomènes naturels dangereux tels les séismes, les glissements de terrain, les coulées de boue, etc., a augmenté, entraînant la destruction de sites de stockage des résidus d’uranium et des catastrophes naturelles. Nous pensons que les sites de stockage des résidus d’uranium pourraient provoquer une catastrophe écologique semblable à celles de Tchernobyl ou de Fukushima. À cet égard, nous appelons une nouvelle fois les délégations et les organisations internationales spécialisées dans le domaine de la conservation et du recyclage des déchets radioactifs à envisager la possibilité de fournir une assistance technique à mon pays.

Comme S. E. M^{me} Roza Otunbaeva, Présidente de la République kirghize, l’a indiqué dans l’allocution qu’elle a prononcée lors du débat général de la soixante-sixième session de l’Assemblée générale (voir [A/66/PV.15](#)), il est extrêmement important de s’attaquer au problème posé par les sites de stockage des résidus d’uranium. La conférence internationale de haut niveau consacrée à cette question, tenue en juin 2009 à Genève, a démontré que les États d’Asie centrale avaient l’intention de coopérer pour régler définitivement ce problème. Dans ce contexte, notre délégation est prête à présenter un projet de résolution sur la prévention des menaces liées aux radiations en Asie centrale.

Comme il a déjà été indiqué, le Traité portant création d’une zone exempte d’armes nucléaires en Asie centrale est entré en vigueur avec succès dans

notre région. Une des caractéristiques particulières de ce traité est qu'il oblige les parties à conclure des accords avec l'AIEA en vue de s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre des garanties généralisées, conformément au TNP, et à compléter leurs accords de garanties respectifs avec l'AIEA par des protocoles additionnels. En outre, les États parties se sont engagés à respecter le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Nous considérons que cette clause du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, adopté à Semipalatinsk, constitue une mesure de protection supplémentaire.

Je voudrais également appeler l'attention de la Commission sur la proposition du Kirghizistan visant à réduire l'utilisation d'uranium hautement enrichi dans les réacteurs nucléaires servant des fins pacifiques, cela afin de lutter contre le terrorisme nucléaire. Conjointement avec la Norvège, nous avons soulevé cette question à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, avant d'adopter une proposition au titre du paragraphe 61 du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. 1)].

Le Kirghizistan est également favorable à la promotion d'un dialogue multilatéral sur la question de l'interdiction de la production de matières fissiles, qui risquerait de lancer une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous sommes préoccupés par la prolifération des armes légères et de petit calibre et appuyons l'adoption de mesures visant à lutter contre le commerce illicite de telles armes. Nous encourageons également l'ONU à prendre une part active aux efforts déployés pour régler ce problème. Le Kirghizistan soutient la proposition visant à élaborer un instrument international juridiquement contraignant qui réglerait le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre, ainsi qu'un instrument de lutte contre les activités de courtage illicites.

Le Kirghizistan considère que le Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques est un instrument important pour lutter contre la prolifération des vecteurs d'armes de destruction massive, qui menacent la paix et la sécurité internationales. Nous appuyons l'interdiction de la

production et de l'utilisation de mines antipersonnel et appelons à leur interdiction complète.

Pour terminer, je tiens à souligner que les arsenaux d'armes de destruction massive existants posent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Le Kirghizistan a toujours appelé au renforcement des régimes de non-prolifération et à l'élimination de toutes les armes de destruction massive. Nous avons adhéré à tous les principaux traités et conventions relatifs à cette question et nous nous acquittons de toutes nos obligations au titre de ces instruments et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

À cet égard, le Kirghizistan est prêt, en tant que candidat à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité, à faire tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer le régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

M. Al-Jarman (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, j'ai plaisir, Monsieur le Président, à vous féliciter sincèrement au nom de la délégation des Émirats arabes unis pour votre élection à la présidence de cette commission.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement de l'importante déclaration qu'il a faite au début des travaux de la Commission. Je précise également que mon pays appuie la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés sur les points inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

Les Émirats arabes unis, qui ont participé dernièrement à l'Initiative multinationale pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires dans le cadre de leur appui aux efforts internationaux, régionaux et multilatéraux visant à instaurer un monde sûr et exempt d'armes nucléaires, espèrent que les États dotés de l'arme nucléaire engageront des négociations sérieuses et efficaces qui permettront de mettre fin à toutes les activités tendant au perfectionnement et au développement des arsenaux nucléaires et de leurs vecteurs, de réduire graduellement ces arsenaux ou de les reconverter à des fins pacifiques, dans des délais conformes aux dispositions de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), sous un contrôle international strict et efficace et conformément aux recommandations de la Cour internationale de Justice en la matière.

À cet égard, nous exhortons également les États qui ne sont pas encore parties aux traités sur l'élimination des armes de destruction massive à adhérer à ces traités, à commencer par le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), afin d'en renforcer le caractère universel et le nombre d'États parties. Nous appelons aussi la communauté internationale, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire et les autres puissances influentes, à faire montre de la volonté politique nécessaire afin de progresser rapidement dans l'application intégrale du plan d'action adopté par la Conférence d'examen du TNP en 2010, notamment concernant la zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, objet de tous les efforts et aspirations des États arabes.

Nous espérons aussi voir aboutir les travaux préparatoires entrepris par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les trois pays dépositaires du TNP, en consultation avec l'ensemble des pays de la région, afin que soient atteints les objectifs de la Conférence prévue en 2012 pour l'examen de cette question.

Nous demandons aussi à la communauté internationale d'intensifier ses efforts pour faire pression sur Israël afin qu'il mette ses installations nucléaires sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en application de l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale appelant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, y compris la résolution adoptée à ce sujet par la sixième Conférence d'examen du TNP en 2000.

Les Émirats arabes unis estiment que la mise en œuvre du programme de désarmement international passe par une revitalisation de la Conférence du désarmement, organe international multilatéral principalement responsable de la promotion des négociations mondiales sur les questions de désarmement. À défaut de progrès, à la Conférence du désarmement de Genève, sur la question des matières fissiles, nous appuierons l'ouverture, dans un proche avenir, de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, tout en étudiant toutes les options de nature à faciliter le processus de négociation sur ce traité. Nous sommes à cet égard favorables à l'ouverture de négociations spéciales aux fins de la signature d'un instrument international juridiquement contraignant pouvant offrir aux pays non dotés de l'arme nucléaire des garanties contre

l'utilisation ou la menace d'utilisation de toute arme nucléaire, et ce jusqu'à l'élimination complète de ces armes.

Nous tenons aussi à réitérer le droit qu'ont acquis les pays en développement de participer sans discrimination à la recherche nucléaire et à la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans les limites définies au titre du système de garanties de l'AIEA. Nous exhortons également les États dotés de l'arme nucléaire à répondre sans conditions aux besoins des pays s'agissant du matériel et de l'équipement scientifiques et des technologies nécessaires à la poursuite du développement de leurs programmes nucléaires.

À cet égard, les Émirats arabes unis continueront de prendre de nouvelles mesures concrètes pour développer leur programme aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, en vue de répondre à leurs besoins croissants en électricité, dans le cadre des garanties de l'AIEA et sous sa supervision, dans le respect des normes les plus strictes en vigueur en matière de transparence, de sûreté et de sécurité nucléaires et de non-prolifération, et en totale coopération avec l'Agence et les autres États amis responsables possédant une expérience dans ce domaine.

Nous attachons une importance particulière aux efforts en cours pour trouver un consensus international sur les éléments d'une déclaration sur la quatrième décennie du désarmement, notamment autour des questions essentielles à traiter dans le cadre de la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et sur les travaux de la session préparatoire du Groupe de travail à composition non limitée, dans l'espoir que ce groupe puisse présenter un rapport sur ses travaux avant la fin de la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

Pour terminer, mon pays réaffirme qu'il est déterminé à continuer d'appuyer l'ensemble des efforts diplomatiques multilatéraux entrepris aux plans international et régional pour renforcer la confiance dans le domaine du désarmement stratégique conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux dispositions du droit international, et il espère que nos délibérations dans le cadre de la Commission aboutiront à un consensus international autour de la promotion et du renforcement de nos efforts, dans l'intérêt de la sécurité et de la paix,

du développement et de la stabilité aux échelons régional et international.

M. Shakir (Maldives) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, Monsieur le Président, vous transmettre les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau, que je remercie, à cette occasion, de tous les efforts qu'ils déploient pour assurer le succès de nos travaux au cours des semaines et des mois qui vont suivre.

Les Maldives considèrent le désarmement et la non-prolifération comme indispensables à l'instauration de la sécurité et à la consolidation de la paix dans le monde, en raison de quoi nous devons tous œuvrer de concert afin de donner au désarmement le rang prioritaire qu'il mérite. Nous sommes fermement convaincus que ces efforts doivent viser, en dernière analyse, la réalisation collective d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

D'importants jalons ont été atteints en matière de désarmement. À cet égard, les Maldives se félicitent de l'entrée en vigueur, le 5 février 2011, du nouveau Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (START II), qui prévoit une réduction du nombre de lance-missiles et d'ogives nucléaires stratégiques. Mais il est nécessaire de faire bien davantage pour réduire encore la menace que représentent les armes nucléaires et classiques dans le monde. La ratification universelle d'un traité global sur le commerce des armes serait un grand pas dans la bonne direction.

Les Maldives voudraient mettre en exergue quelques points auxquels elles attachent une importance particulière.

En 1971, l'Assemblée générale a adopté, dans la résolution 2832 (XXVI), la déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Quarante ans se sont écoulés depuis, et d'importants pas ont été faits dans le sens d'une plus grande coopération, mais de nouveaux efforts sont nécessaires pour ouvrir un débat sur les incidences concrètes de cette coopération. Il faut en effet étudier des mesures permettant de mettre en place des conditions de paix, de sécurité et de stabilité dans la région de l'océan Indien.

Les Maldives se félicitent particulièrement de ce que l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, ait décidé d'inscrire à son ordre du jour le point intitulé « Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix ». Par le passé, les Maldives ont toujours appuyé les mesures visant à limiter les risques et à faire avancer la cause de la paix. Nous estimons que les démarches multilatérales peuvent contribuer au développement d'un dialogue bénéfique à tous et à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région de l'océan Indien.

Nous appuyons depuis longtemps les efforts visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde. Il n'est pas irréaliste de croire en un monde libéré de la menace de l'annihilation nucléaire et s'efforçant de faire prévaloir la coopération et la confiance. Cela étant, pour atteindre cet objectif, nous aurons besoin de mesures de confiance. Nous aurons besoin de cadres. Nous aurons besoin de zones géographiques qui garantissent à tous la sécurité, la stabilité et la paix. C'est pourquoi les Maldives appuient la création de ces zones au niveau aussi bien régional que sous-régional, et c'est pourquoi nous encourageons la création de zones exemptes d'armes nucléaires au Moyen-Orient et en Afrique. Ces zones ne serviraient pas uniquement à améliorer la sécurité intérieure de ces régions; elles auraient également un impact positif sur les régions voisines.

Les petits États insulaires en développement tels que les Maldives sont particulièrement vulnérables sur le plan de la sécurité internationale. Nombreux sont les petits États qui ne possèdent pas les ressources nécessaires pour faire face comme ils le devraient aux pressions qu'exercent de plus en plus le terrorisme international et la criminalité organisée. Cette situation est particulièrement effrayante dans le contexte de l'acquisition, par des acteurs non étatiques, d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive. En tant que petit État insulaire en développement, nous sommes tributaires de la coopération de la communauté internationale, ainsi que de solides cadres juridiques internationaux, pour échapper à ce type de scénario.

Malgré la crise financière actuelle, l'année 2010 a vu les budgets militaires augmenter dans le monde entier de 1,3 % en termes réels, pour atteindre le montant inconcevable de 1 630 milliards de dollars. Cependant, les Maldives estiment que, par la négociation et la mise en place de cadres institutionnels, non seulement il est possible de réduire

sensiblement ce chiffre mais nous pouvons faire davantage encore. Nous restons convaincus que le rêve d'un désarmement général et complet peut devenir une réalité.

Les Maldives sont désormais parties à un certain nombre de traités et conventions majeurs sur le désarmement, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. En collaborant étroitement avec les différents organes conventionnels internationaux, nous faisons la preuve de notre soutien sans équivoque au désarmement général et à la non-

prolifération des armes de destruction massive existantes.

Les Maldives sont foncièrement convaincues que les armes nucléaires ne font pas nécessairement de notre monde un monde plus sûr. Le contraire est vrai : un monde libéré de l'arme nucléaire est un monde plus sécurisé. Et ce monde exempt d'armes nucléaires est possible. Les Maldives restent persuadées que, sur la voie du désarmement, une démarche multilatérale peut nous aider à atteindre ce but. Nous continuons à encourager résolument chacun à faire œuvre commune pour faire de ce rêve une réalité.

La séance est levée à 12 h 15.